

Politique de remboursement

Adhésion annuelle vendue sur le site web

- Aucun remboursement
- Pour annuler un renouvellement automatique, écrire à communaute@fqme.qc.ca

Adhésion journalière vendue sur le site web

- Aucun remboursement

Adhésion annuelle vendue par un de nos représentants sur les sites (vendeur itinérant)

- Remboursement possible jusqu'à 10 jours après la journée d'adhésion inscrite sur le formulaire remplie avec notre représentant. Nous écrire à communaute@fqme.qc.ca

Formations - Cours

- Remboursement à 100% si la formation n'a pas encore commencé.
- Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 2 montants :
 - le coût des cours déjà suivis;
 - une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Vente d'équipement

- Aucun remboursement. Toute vente d'équipement est considérée comme une vente finale

Coupe Québec

- Remboursement à 100 % des frais d'inscription sur présentation d'un billet médical jusqu'à la date limite d'inscription. Nous contacter à coordsport@fqme.qc.ca
- Remboursement à 50 % des frais d'inscription en cas de maladie, blessure ou décès dans la famille après la date limite d'inscription de la compétition.
- Aucun remboursement ne sera effectué après la journée de l'événement.

Autres événements

- Aucun remboursement, sauf si l'événement est annulé par la FQME
- Nos événements ont lieu beau temps, mauvais temps